

57. L'éducation sociale consiste en une formation donnée en dehors des cadres scolaires aux citoyens pris individuellement, hommes et femmes, en tant que membres de la collectivité. Elle porte surtout sur l'adulte et sa place, ses fonctions, ses responsabilités dans la collectivité, et tend à développer le commun effort et l'aide réciproque.

58. Il ressort des discussions de la Conférence que l'éducation sociale n'est pas partout aussi avancée dans le Commonwealth. Certains pays ont acquis dans ce domaine une assez grande expérience; on y fait même de l'éducation sociale dans les cadres ordinaires de l'enseignement. Tous les pays ont un fort besoin de personnel formé et expérimenté, capable de donner de l'élan et une bonne direction aux programmes d'éducation sociale. Certains pays ont besoin de matériel d'enseignement. Par des échanges de personnel avec les pays qui en demanderaient, en facilitant la formation dans ce domaine et l'acquisition de l'expérience nécessaire, la coopération entre pays du Commonwealth permettrait de combler au moins partiellement ce besoin.

59. On ne peut mettre en œuvre un programme d'éducation sociale sans le concours actif des gouvernements, des organismes bénévoles, de chefs de file issus du milieu. Il importe que les organismes bénévoles soient pourvus des moyens nécessaires. On a un besoin urgent de personnel bénévole dûment formé; aussi conviendrait-il d'instituer des cours de formation, de brève durée, à l'intention des volontaires de ces organismes.

60. Dans ce domaine, comme dans d'autres dont il a été question à la Conférence, les échanges de renseignements et les conseils techniques sont précieux. Il conviendrait de diffuser des publications relatives à l'éducation sociale et de renseigner les divers pays sur tout ce qui peut être à leur disposition. Il faudrait aussi centraliser quelque part tous les renseignements relatifs aux cours de formation et aux bourses d'études qui s'offrent dans les divers pays du Commonwealth, ou relatifs aux possibilités d'acquisition d'une expérience pratique dans le domaine de l'éducation sociale.

61. L'éducation sociale devrait recevoir la plus haute priorité dans les programmes de développement de l'éducation. Elle devrait trouver place dans les programmes de coopération du Commonwealth en matière d'éducation.

62. Le rapport du Comité D figure à l'annexe V.

L'éducation dans les milieux ruraux

63. La Conférence d'Oxford n'avait pas non plus étudié séparément la question de l'éducation dans les milieux ruraux. Aussi ne disposait-on d'aucune documentation d'ensemble à ce sujet. L'importance de cette éducation est manifeste, pour deux raisons. Elle concerne la plus grande partie de la population du Commonwealth pris dans son ensemble; elle peut aider puissamment à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Commonwealth, même si elle ne peut l'assurer à elle seule.

64. Dans le cas de ce nouveau sujet d'étude, il importe d'établir d'abord les objectifs nécessaires. Les chances de s'instruire doivent, dans toute la mesure du possible, être égales à tous les niveaux pour les enfants des villes et ceux des campagnes. Ce n'est pas que l'on doive enseigner